DÉCEMBRE 2020

Quand la solidarité porte ses fruits

manne info

n°ISSN : 1953 - 0102aa
Directeur de Publication : Jean-Yves Chassery

SOMMAIRE

LA MANNE FACE AUX DÉFIS DU COVID 19

CHANTIER D'INSERTION « ESPACES VERTS »

ÉCONOMIE
- Précarité énergétique

VU, LU DANS L'ACTUALITÉ
- Trêve hivernale
- Couvre-feu
- Les violences aux femmes

VIE DE L'ASSOCIATION
- Report & annulation
- Santé
- Hommage

LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION

Aide alimentaire

Épicerie sociale

Restaurant social

Chantier d'insertion

Prêt à 0%

ÉDITO

Temps difficiles

Ces derniers mois nous avons connu une accélération des catastrophes dans notre pays et dans le reste du monde. Entre les inondations, les ouragans, les cyclones, les incendies de forêts et les sécheresses, ce sont des milliers de victimes recensées et des millions d'euros de dégâts. Sans parler des différents conflits en cours.

En France, il y a eu les blessures profondes des attentats, les manifestations des gilets jaunes, les incendies, les inondations et la canicule.

Et puis est arrivée la Covid-19 avec la détresse des malades, le désarroi des familles ayant perdu un proche et celui des soignants débordés.

Pour ces derniers, nous n'avons pu que leur apporter notre soutien par nos applaudissements quotidiens à 20 h, maigre soutien, mais par ce geste nous pouvions montrer notre solidarité, cette solidarité que nous oublions souvent.

Comme si le virus n'était pas suffisant, la nature s'est déchaînée dans les Alpes Maritimes et un nouveau drame s'est soldé par la mort affreuse d'un professeur.

Au moment d'écrire ces quelques lignes et après un petit répit en été, nous affrontons déjà cette fameuse deuxième vague et quand vous les lirez il n'est pas sûr que la pandémie soit vaincue.

Espérons que nos soignants, nos pompiers, nos ambulanciers, nos forces de l'ordre, nos caissières, nos livreurs, nos éboueurs et bien d'autres encore ne vivent pas le même cauchemar qu'en début d'année.

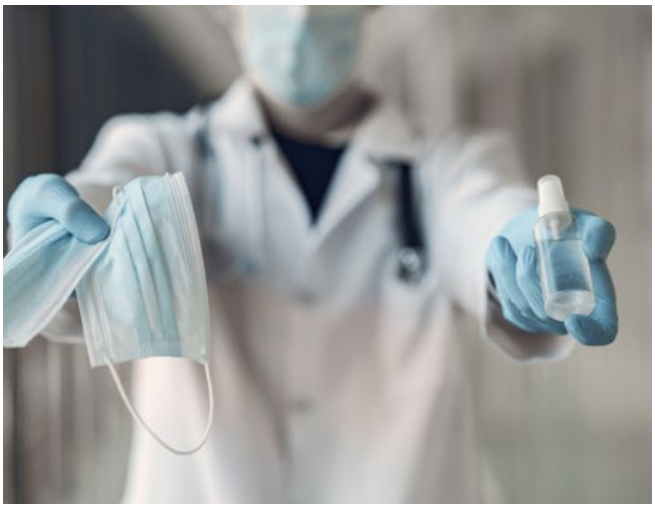

UN GRAND MERCI A EUX pour ce qu'ils ont fait pour nous, en risquant leur vie et pour ce qu'ils vont encore devoir faire en cette fin d'année.

MERCI AU DIRECTEUR DE LA MANNE, A UNE POIGNEE DE SALARIES ET BENEVOLES qui ont maintenu l'aide aux plus démunis durant cette période difficile et qui continueront leur mission.

Les fêtes approchent et seront spéciales cette année. Dans la hotte du Père Noël nous n'attendons pas de gros paquets mais la fin de la pandémie, le retour à la normale avec encore plus de solidarité,

un travail pour tous afin que chacune et chacun puisse vivre dignement. Cela ne se fera pas sans effort de la part de tous et La Manne sera toujours là pour aider les plus démunis.

Avec une pensée pour toutes les victimes et leurs familles.

Bonnes fêtes de fin d'année et prenez soin de vous.

Daniel MAYER
Membre du conseil d'administration
La Manne Alimentaire

LA MANNE FACE AUX DÉFIS DE LA COVID 19

À l'annonce du confinement le 17 mars, nous avons été contraints de fermer La Manne pendant une semaine le temps de nous organiser et d'adapter les locaux à la situation sanitaire.

Ce temps de fermeture inédit, nous a permis de mettre en place des mesures afin d'assurer une distribution des colis sécurisée et de nous coordonner avec les services sociaux. Nous avons été contraints de fermer l'épicerie sociale et ses bénéficiaires ont été orientés vers la distribution des colis. Le restaurant n'a plus accueilli les sans-abris pour un service à table. Les bénéficiaires de la distribution des colis alimentaires se présentaient sur rendez-vous pris par les assistantes sociales.

À la reprise, la distribution s'est faite au travers de deux fenêtres, les locaux n'étant plus accessibles aux familles bénéficiaires. Le marquage de distance au sol était matérialisé et respecté.

La prise des rendez-vous téléphoniques a été très chronophage, plus de 100 appels par jour ! La première semaine a été relativement calme en termes de fréquentation, mais très vite les créneaux horaires ont été complets. Notre capacité d'accueil était de 42 familles par jour, avec des pointes à près de 50.

La gestion du restaurant a amené une réorganisation complète. Bien qu'il n'y ait plus de service à table, il fallait tout de même assurer les livraisons des foyers d'accueil et des hébergements hôteliers. Les protocoles sanitaires nous ont obligés à préparer les repas en barquettes individuelles, ce qui a représenté une forte augmentation de la charge de travail. Nous sommes passés d'une quarantaine de barquettes à plus de 350 certains jours.

ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Cette période a été très difficile à assurer principalement en raison de l'absence des salariés permanents. Sur les huit permanents, deux ont été contraints de rester chez eux pour garder leurs enfants et trois autres, reconnus personnes à risques, ont dû rester confinés.

Le comptable a pu assurer une continuité en télétravail. Certains salariés en parcours d'insertion ont été eux aussi contraints de rester à leur domicile. Devant l'incertitude de la situation, nombreux ont été les bénévoles à ne plus pouvoir assurer leurs missions. Heureusement, certains ont augmenté leur temps de présence et nous avons pu compter sur de nouveaux bénévoles qui se sont présentés spontanément afin de nous épauler. Que toutes ces personnes, salariés et bénévoles soient remerciées pour leur engagement.

La gestion de nos déchets biologiques a, elle aussi, été impactée par la crise sanitaire. Les déchets ne pouvaient plus être recueillis à la Manne. Les conteneurs de 660 litres, qui pèsent environ 500 kg, ont dû être acheminés manuellement au bout de la rue du Galtz, à environ 500 mètres.

Cette crise a permis l'émergence de nouvelles solidarités, je pense à l'Association UCS (Uni-Vert Culture et Sport), qui nous a contacté pour livrer les colis alimentaires aux personnes qui ne pouvaient pas se déplacer. Ils nous ont également offerts des repas, de la viande, des légumes et des fruits. Nous les remercions chaleureusement pour cette élan de solidarité.

ANTICIPATION DE LA SECONDE VAGUE

À partir du 6 juillet, nous avons repris un fonctionnement plus "classique", en tenant compte bien sûr du contexte sanitaire. Respect des distances, masques, gel et écrans de protection. La distribution était faite à l'intérieur, un guichet sur deux. Une seule personne par foyer pouvait rentrer dans les locaux. Nous avons condamné les sanitaires. Au restaurant, nous avons repris le service à table, 8 personnes maximum, avec les gestes de protection obligatoires. Nous avons rouvert l'épicerie sociale.

À l'heure actuelle, nous entamons la deuxième vague de cette crise sanitaire.

La Manne a mis en œuvre des procédures exceptionnelles ces derniers mois qu'elle peut réactiver rapidement afin d'assurer sa mission de service public auprès des plus précaires. Nous avons pu compter sur le soutien de nos bénévoles, des pouvoirs publics, de notre réseau et sur la solidarité inter-associative. En cas d'accentuation de l'état d'urgence sanitaire, nous savons pouvoir compter à nouveau sur leur entière coopération.

CHANTIER D'INSERTION « ESPACES VERTS » :

ENTRETENIR LA NATURE ET L'HUMAIN

Un atelier chantier d'insertion (ACI) est une structure d'insertion par l'activité économique. Il a pour but le retour à l'emploi de personnes provisoirement ou durablement éloignées de l'emploi classique.

Les ACI assurent l'accueil, l'embauche et la mise au travail de leurs salariés. Ils organisent également leur suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation. Les ACI s'adressent aux personnes dont la situation répond aux critères définis par l'Etat en matière d'insertion professionnelle ; ces dernières sont embauchées à La Manne en contrat à durée déterminée dit d'insertion (CDDI), en partenariat avec Pôle Emploi, la DIRECCTE et le Conseil Départemental. Notre chantier est conventionné par le Comité Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), et répond aux critères de fonctionnement définis par les textes qui régissent ce secteur d'activités. La mission principale de ces structures est le suivi des personnes en parcours d'insertion, les activités développées en sont, quant à elles, le support.

La Manne a créé le chantier d'insertion en 1988. Les activités supports étaient alors, l'aide alimentaire et le maraîchage. Les activités se sont ensuite diversifiées en fonction du développement des missions de La Manne, avec l'épicerie sociale et le restaurant social. En juin 2014, l'activité « Entretien des espaces verts » a été créée en remplacement de celle du maraîchage, peu rémunératrice.

LE CHANTIER ESPACES VERTS AU QUOTIDIEN

Pour les équipes de Vincent LEGRAIN, Encadrant Technique à la Manne depuis 2015, le retour de vacances d'été est une période intense de travail et de coordination. Les trois premières semaines de septembre, ses deux équipes ont été mobilisées afin d'assurer l'entretien des espaces verts de l'ensemble des écoles de la commune de Colmar. Ils travaillent notamment à la taille de pyracanthes, arbustes denses et épineux, peu faciles à tailler et à former. C'est un travail physique et éreintant que les salariés formés par notre encadrant expérimenté mènent consciencieusement.

Ces chantiers municipaux, la Manne les assurent depuis plus de 5 ans et sont liés à une procédure d'appel d'offres valable trois ans. D'autres partenaires institutionnels continuent d'ailleurs de faire confiance à nos équipes comme les OPHLM (Colmar Habitat) et certains syndics de copropriété.

Le travail s'organise en deux équipes de 6 salariés, supervisée par un encadrant. Chaque matin, à la prise de poste de 7h30, le travail se répartit sur les différents chantiers. Certains sont affectés sur un chantier communal, d'autres peuvent intervenir chez les clients « particuliers ».

"Aucun salarié ne travaille seul, lorsque je ne suis pas présent, je délègue le suivi du chantier à Hubert, un autre homme d'expérience de l'équipe." explique Vincent LEGRAIN. Ce dernier reconnaît qu'il travaille avec deux bonnes équipes, valeureuses et sérieuses dans les travaux effectués « même s'il faut toujours conserver un œil sur la sécurité, l'entretien du matériel et la qualité du travail ».

La journée de travail se termine généralement vers 16h30. L'un(e) ou l'autre salarié(e) restera afin de suivre un entretien mensuel de suivi socioprofessionnel mené par Marie BICHWILLER, Conseillère d'Insertion professionnelle depuis deux ans au sein de la Manne.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'accompagnement social consiste à identifier les problématiques périphériques à l'emploi avec le/la salarié(e) et lui donner tous les moyens et informations nécessaires pour qu'il/elle puisse faire les démarches afin de résoudre les problèmes identifiés. Des liens sont établis avec les autres professionnels et partenaires selon les domaines spécifiques où les actions doivent être menées (santé, logement, aides sociales…). L'objectif visé est l'autonomie des personnes, mais chacun est accompagné en fonction de ses besoins.

L'accompagnement professionnel est réalisé en interne par le biais d'entretiens individuels mensuels tout au long du contrat d'insertion. Il y a 3 séances de bilans plus approfondis qui ont lieu en début (période d'essai), milieu (évaluation) et fin de parcours (suite à donner : renouvellement ou fin de contrat) en binôme avec l'encadrant technique. La situation des personnes est également évoquée en réunion d'équipe pour élargir la réflexion et ainsi prendre les décisions les plus efficientes.

Le rythme des séances de suivi peut être adapté en fonction de l'avancement du projet, ou des demandes du/de la salarié(e) liées à sa situation sociale et administrative voire personnelle.

Au cours des entretiens, les différentes possibilités de parcours sont examinées avec le/la salarié(e). Il/elle est accompagné(e) dans la définition de son projet professionnel et pour l'obtention des compétences qui sont éventuellement encore à acquérir. Les compétences professionnelles sont évaluées en situation sur le poste de travail. Les formations sont dispensées en externe par les organismes de formation compétents en fonction du projet professionnel défini. Le/la salarié(e) doit toujours rester l'acteur essentiel du parcours et des choix qui lui sont inhérents.

Un outil unique de suivi des salarié(e)s a été mis en place courant 2011, avec pour objectif de centraliser les éléments du parcours d'un salarié (formations, RDV, bilans, suivi social et professionnel, démarches, problématiques…).

UN SUIVI BIENVEILLANT

Pour Marie BICHWILLER, le plus grand des défis est de motiver les salariés afin qu'ils avancent à la fois autant dans leur projet professionnel que personnel. Il faut les mobiliser ou les remobiliser afin qu'ils se présentent à leurs différents rendez-vous et tenter de leur trouver la formation la plus compatible avec leur projet et leurs capacités, surtout que certains ne souhaitent pas suivre de formation nous confie-t-elle.

Ma plus grande des satisfactions est de les voir décrocher un CDI, d'avoir des retours positifs sur des formations que nous avons engagées et d'être parvenus à les remobiliser dans leur vie professionnelle et aussi personnelle.

Le souci de l'insertion professionnelle durable est au cœur des préoccupations de l'association. Vincent LEGRAIN reconnait que tous ses salariés ne souhaitent pas s'insérer dans le secteur des services paysagers. Sa priorité réside, tout comme pour notre conseillère en insertion, à les remobiliser face aux exigences du monde du travail. Ainsi, une vigilance particulière est portée au respect des horaires, au respect des consignes, à la qualité d'entretien du matériel et à leur adaptation à un rythme de travail pouvant être soutenu. Pour les salariés désireux de s'orienter vers les métiers de l'aménagement paysager, la Manne les oriente vers le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) de Rouffach.

DES INVESTISSEMENTS

Pour faire face au vieillissement du matériel et pour mieux répondre à la demande, la Manne a procédé à de nombreux investissements cette année. Aussi, nous avons fait l'acquisition de :

- Quatre taille-haies thermiques permettant un travail soutenu en autonomie.
- Une tondeuse autoportée, permettant de traiter les grandes surfaces.
- Deux tondeuses autotractées permettant de traiter les moyennes et petites surfaces.
- Une remorque porte-engin, notamment utilisée pour le transport de la tondeuse autoportée.

DE NOUVEAUX CHANTIERS ET PERSPECTIVES

La qualité du travail des équipes de la Manne commence à être reconnue au niveau local. Des perspectives avec des communes de l'agglomération ou des syndicats des eaux sont prévues.

Les chantiers chez les particuliers se développent également pour le travail d'entretien des haies et des pelouses.

Pour plus d'informations sur nos prestations, vous pouvez contacter notre encadrant technique, Vincent LEGRAIN au 07 82 19 29 90 – espacevert@lamanne.org

ÉCONOMIE

Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ?

Est en précarité énergétique toute personne ou famille qui éprouve des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat.

Cette définition concerne en 2018, 15 % des ménages français (soit 4.3 millions de ménages) qui souffrent du froid dans leur logement durant l'hiver et 11.7 % des ménages pauvres (soit 3.4 millions de ménages) qui consacrent plus de 8 % de leurs revenus au paiement de la facture d'énergie.

Malgré la législation de plus en plus contraignante, une large majorité des logements français est peu performante, à la fois du point de vue de l'isolation et des systèmes de chauffage. Dans la plupart des cas, cela se traduit par une forte consommation d'énergie nécessaire pour obtenir un confort thermique tout juste acceptable. En 2018, l'INSEE a estimé que la facture annuelle énergétique pour un ménage précaire était équivalente à 1 925 € !

L'ensemble des observateurs du monde de l'énergie estime que cette lourde charge ne devrait qu'augmenter dans les années à venir. En effet, la raréfaction annoncée du gaz et du pétrole face à l'augmentation croissante de la demande va entraîner une hausse des coûts de l'énergie. De plus, l'ouverture du marché européen de l'énergie va impliquer un alignement des tarifs de l'électricité en France vers les prix européens, qui sont généralement supérieurs à ceux appliqués aux consommateurs français (de 30 % environ). Enfin, le parc de distribution de l'énergie en France nécessite de lourds investissements.

Le premier facteur de repérage de la précarité énergétique chez les ménages se caractérise par l'impossibilité pour les ménages d'honorer une facture ou la réception d'une menace de coupure de la part de leur fournisseur d'énergie. En 2017, 480 000 coupures, limitation de puissance ou résiliation de contrat à la suite d'impayés ont été comptabilisés par le médiateur national de l'énergie.

La précarité énergétique se manifeste chez les ménages fragiles par une insalubrité du logement, avec notamment la présence de moisissures et une humidité intérieure persistante. Une étude initiée en 2013 par la Fondation Abbé Pierre et menée par l'association GEFOSAT a démontré que des pathologies chroniques étaient développées par les ménages précaires et leur fréquence était plus élevée avec la précarité énergétique.

QUELLES SOLUTIONS APPORTER ?

En amont ou en parallèle à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements ou de la mise en place d'action de médiation pour sortir des situations locatives conflictuelles, un certain nombre de dispositifs peuvent être mobilisés par les ménages modestes ou les structures qui les accompagnent pour les aider à payer leur factures d'énergie, mieux gérer l'énergie chez eux ou résoudre un litige avec leur fournisseur d'énergie.

LE CHÈQUE ÉNERGIE

Après avoir été expérimenté dans quatre départements, le chèque énergie a été généralisé en France en 2018. Il remplace les précédents tarifs sociaux de l'énergie. Il s'agit d'un titre spécial de paiement émis pour aider les ménages modestes à payer leurs factures d'énergie. Chaque année, l'administration fiscale transmet la liste des ménages bénéficiaires du chèque énergie à l'Agence de Services et de Paiement qui a la charge de

la remise des chèques. Le chèque est émis sous forme de papier ou sous forme dématérialisé. Il peut être utilisé en paiement de tout ou partie d'une facture d'énergie liée au logement (quel que soit le fournisseur d'énergie ou l'énergie utilisée), ou d'une dépense liée à l'acquisition ou à l'installation des équipements, matériaux et appareils qui ouvre droit au crédit d'impôt. Sa valeur est définie selon les revenus du ménage.

LES AIDES À L'ÉNERGIE DU FONDS DE SOLIDARITÉ

Les Conseils Départementaux sont, en France, en charge des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Les FSL accordent des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement, notamment les dettes de loyers et charges comprises, et les factures d'énergie (électricité, gaz), d'eau et de téléphone. Chaque département a ses propres critères d'attribution. Certains départements conditionnent cette aide au revenu de solidarité active (RSA).

Les aides complémentaires (CAF, organisme de retraite complémentaire, aide du secteur caritatif)

Sous certaines conditions, certaines CAF ou MSA versent des prêts sociaux, sans intérêt ou des secours en cas de difficultés dans le paiement des frais liés aux dépenses de logement, dont l'énergie.

Cette aide est très souvent subsidiaire, c'est-à-dire qu'elle n'intervient pas si par ailleurs le ménage est éligible à un dispositif d'aide départemental.

Dans le cadre de leurs activités sociales, certaines caisses de retraite complémentaires et sous certaines conditions octroient une aide financière à leurs adhérents. Ces prestations diffèrent d'une complémentaire à une autre.

Le secteur associatif est lui aussi sollicité pour aider les ménages qui ont épuisé au préalable toutes les voies « légales », à régler une facture énergétique insupportable. Le programme d'accès à l'épicerie sociale de la Manne prend en compte ces situations notamment et permet aux ménages fragilisés de progressivement apurer leurs dettes. Ils peuvent aussi faire une demande de prêt à taux zéro proposé par La Manne. Les demandes d'accès à l'épicerie ou de prêt sont à faire aux assistantes sociales de secteur.

PLUS D'INFORMATIONS :
www.chequeenergie.gouv.fr/
www.haut-rhin.fr/content/des-aides-pour-votre-logement

VU, LU DANS L'ACTUALITÉ

Trêve hivernale :
un début pour l'instant inchangé le 1er novembre 2020

La trêve hivernale est la période de l'année pendant laquelle les propriétaires n'ont pas le droit de procéder à l'expulsion des locataires, y compris en cas de jugement d'expulsion émis par un juge. Cette période s'étend d'ordinaire entre le 1er novembre et le 31 mars de chaque année. Toutes les mesures d'expulsion prises durant ces 5 mois de l'année doivent donc être reportées à la fin de la période de trêve hivernale. Pour l'hiver 2020-2021, la trêve hivernale débutera dès le 1er novembre 2020 et elle se terminera normalement au 31 mars 2021.

Depuis 2014, cette trêve hivernale s'applique également aux fournisseurs d'énergie, qui ont l'interdiction de couper l'alimentation en gaz et en électricité, même en cas de factures impayées, durant cette période. En revanche, les fournisseurs d'électricité peuvent diminuer la puissance du compteur électrique, sauf pour les familles éligibles au chèque énergie.

PLUS D'INFORMATIONS :
www.selectra.info/energie/actualites/politique/treve-hivernale-2020

Couvre-feu :
la difficile situation des sans-domicile fixe

Le couvre-feu est en vigueur dans 9 grandes métropoles françaises le week-end dernier. La mesure a pour objectif de freiner la propagation de l'épidémie de coronavirus, mais elle complique aussi la situation des plus précaires, notamment les sans-abris.

Jacques à 45 ans. Les Parisiens sont chez eux à 21h, ça fait moins de monde pour lui donner des pièces. "Les gens ont moins le temps de discuter, ils sont stressés, ils ont leurs problèmes. Du coup les revenus, c'est compliqué", précise-t-il.

Lucien, 54 ans est aussi SDF et avec la crise sanitaire, il craint pour la suite. "La soupe Saint-Eustache, elle est ouverte du 1er décembre au 31 mars. Et c'est la meilleure soupe de Paris. Alors si ça aussi, on nous l'enlève, ça va être pire", estime-t-il. Il s'inquiète aussi que la situation se dégrade encore plus.

Source : www.rmc.bfmtv.com Titre original de l'article : "Il n'y a plus d'humanité": le couvre-feu change aussi la vie des sans-abris 21/10/2020 – Image tirée du site de la Fondation Abbé Pierre.

Les violences envers les femmes

En lisant l'éditorial de Pascal Coquis dans les DNA du 12 juillet 2020 au sujet du Soudan qui a décidé de faire de l'excision un crime passible d'emprisonnement, on ne peut que se réjouir. Ce petit pas à l'égard des femmes est à souligner même s'il faudrait aller beaucoup plus loin et pas seulement au Soudan car la violence envers elles est malheureusement mondiale.

Plus près de nous, en France, aux difficultés quotidiennes de certains de nos concitoyens, s'est ajoutée la Covid-19. Aux violences des manifestations de ces derniers mois ont succédé d'autres violences, connues depuis longtemps, mais accentuées par le confinement et ceci à l'égard des femmes et des enfants, violences inacceptables dans une société qui se veut « civilisée ».

La presse n'a jamais autant relaté d'actes répréhensibles envers ces personnes et particulièrement envers les femmes, comme si elles étaient responsables de la récente et nécessaire limitation des libertés.

On aimerait demander aux hommes de cesser leurs agissements, d'arrêter de frapper, de violer, de tuer, d'abandonner femmes et enfants en les laissant dans des difficultés insurmontables. Car une grande partie des familles en souffrance sont des familles monoparentales.

La Manne peut aider ces familles dans le besoin mais ne peut remplacer un mari, un père.

Des structures sont mises en place afin de venir en aide aux femmes et de nombreuses voix s'élèvent un peu partout afin que cessent ces actes :
- CIDFF68, Mulhouse
- Conseil départemental du Haut-Rhin
- Solidarité Femmes 68, Saint-Louis
- APPUIS, Mulhouse
- Institut Les Tournesols, Sainte Marie-aux-Mines
- Espoir, Colmar
- CHS Rouffach et Centre de ressources pour les auteurs de violences sexuelles (CRAVS)
- le Lieu, Mulhouse

Si vous en avez l'occasion, écoutez le très bel hommage rendu par Grand Corps Malade dans sa chanson « Mesdames ».

Daniel MAYER

Maintien & annulation

Maintien de la collecte des banques alimentaires

La collecte des Banques Alimentaires, prévue les 27 et 28 novembre, d'abord annoncée comme annulée, aura finalement lieu. Les modalités seront différentes des années précédentes.

Les bénévoles distribueront les tracts indiquant les denrées à privilégier pour la collecte, mais ne distribueront pas de sachets. Des box seront mis à disposition des clients pour déposer eux-mêmes les dons. Il s'agit de bloquer la diffusion du virus, car les emballages peuvent être contaminés.

Des bons d'achats de deux et cinq euros seront disponibles en caisse, avec un gène-code spécial à régler en même temps que les courses.

Espérons que dans ces temps difficiles la générosité sera plus que jamais au rendez-vous, car les besoins deviennent encore plus importants.

Annulation du traditionnel marché de noël de Colmar

Le marché de Noël et le stand traditionnel de notre ami et bénévole Lucien FOHRER ne pourront égayer petits et grands, touristes ou locaux. Les petites maisons de Lucien se sentiront bien seules à l'heure des fêtes, et nous savons, oh combien, Lucien est passionné !

Santé

La Manne partenaire des opérations « Octobre rose » et « Mois sans tabac »

Depuis plusieurs années, La Manne a à cœur d'associer l'urgence alimentaire aux problématiques de santé publique. L'an dernier, nous avions accueilli le Réseau Santé Colmar pour une opération de sensibilisation au diabète et à l'hypertension.

Dans le cadre de l'opération « Octobre Rose », les bénévoles de la Ligue contre le cancer, sont venus à la rencontre de nos bénéficiaires afin d'assurer une opération d'information sur le dépistage du cancer du sein.

Durant tout le mois de novembre, la Manne participera à l'opération « Mois sans tabac » par l'affichage et l'information des salariés et bénéficiaires

Hommages

Jean-Luc GAILLARD

Nous venons d'apprendre le décès de notre bénévole Jean-Luc GAILLARD. Nous adressons à ses proches nos plus sincères condoléances. Merci Jean-Luc pour ta bonne humeur et ton investissement les vendredis. Tu nous manqueras.

Gilbert MEYER

Le Conseil d'Administration de la Manne et l'ensemble des salariés et bénévole ont également une pensée émue pour les proches de Monsieur Gilbert MEYER, ancien Maire de Colmar. Nous le remercions pour son soutien indéfectible dans la lutte contre la précarité sur le territoire colmarien.

Un petit geste peut avoir de grandes répercussions

Depuis 30 ans, La Manne nourrit, soutient et accompagne les personnes en difficulté à Colmar. Grâce au don, vous pouvez soutenir notre action et avoir un impact sur la vie des plus démunis. Que vous soyez un particulier ou une entreprise, profitez d'une déduction sur vos impôts grâce à votre don. Sans vous, rien ne serait possible,alors n'hésitez plus – Faites un don !

Je soutiens La Manne !

Je décide d'agir avec vous en faisant un don
et en bénéficiant d'une déduction fiscale :

☐ 20 € ☐ 50 € ☐ 75 €
☐ 100 € ☐ 200 € ☐ _ _ _ _ _ €

☐ Ou par virement automatique mensuel ou trimestriel de _ _ _ _ _ € sur notre compte
IBAN FR76 1027 8032 6000 0207 2800 134

En cas de virement, merci de nous envoyer vos coordonnées complètes pour l'édition de votre reçu fiscal.
À titre d'exemple, un don de 30 € ne vous coûtera que 7.50 € en cas de déduction fiscale de 75 %.

J'agis !

Je propose de donner de mon temps, de mes compétences et j'accepte d'être sollicité pour :

☐ une action ponctuelle ☐ une action régulière

Je veux être informé(e) !

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone .....

Email .....

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité de La Manne.

Modalités d'application de la réduction d'impôts

Entreprises, particuliers, faites un don à La Manne et soutenez une action sociale organisée et constructive dans la région de Colmar. Nous acceptons toutes sortes de dons qui peuvent être financiers ou en nature (mécénat de compétences ou produits alimentaires).

Particuliers

Votre don est déductible des impôts : sur présentation de votre reçu fiscal, vous pourrez bénéficier d'une déduction fiscale de 75 % du montant dans la limite de 1 000 € puis de 66 % du montant dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Entreprises

Vous pourrez bénéficier, sur présentation du reçu fiscal, d'une déduction égale à 60 % du montant du don dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaire annuel.

LA manne vous enverra un justificatif à joindre à votre déclaration d'impôt.

Colmar

COMMISSION EUROPÉENNE
Fonds social européen

Conseil départemental
Haut-Rhin

Association
LA manne
23 rue du Galtz
68000 COLMAR

Tél. 03 89 41 44 27
Fax 03 89 20 01 50
info@lamanne.org
www.lamanne.org

Ouvert du LUNDI
au VENDREDI
(sauf jours fériés)
Bureaux : 8h-12h et 14h-17h
Distribution : 13h-15h

Suivez - nous ! lamannecolmar www.lamanne.org

Création graphique Anna anna-communication.com / Sous réserve d'erreur d'impression et de composition. Photos non contractuelles